

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 28 septembre 2020 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Présents : Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Christine DURAND, Corinne THIVANT, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET.

Absents excusés : Madame Patricia GOUTORBE donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOURLIERE.  
Madame Nathalie KLIMENKO donne pouvoir à Madame Christine DURAND.  
Monsieur Rémy ARQUILLERE donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET.  
Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD.

Absente non excusée : Madame Corinne GUILLOT

Madame Perrine MOUILLERE a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE rappelle à l'assemblée qu'un permis de construire a été déposé auprès du service ADS de la commune de Renaison, pour un tunnel de stockage au terrain d'Arçon. Afin d'anticiper le retour de ce dossier, il est nécessaire de délibérer pour autoriser un adjoint à signer l'autorisation d'urbanisme.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, 1<sup>ère</sup> Adjoint au maire, pour signer l'autorisation d'urbanisme.

## COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- *Sous-préfecture, le mardi 15 septembre 2020*

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait le compte-rendu de la rencontre avec Monsieur ABRARD, Sous-Préfet de Roanne et Monsieur le Directeur des Finances Publiques de la Loire.

L'objet de cette rencontre était principalement d'informer les nouveaux élus de la situation financière délicate à laquelle est confrontée la commune depuis 2016. Cette situation est connue des élus. Elle est principalement due aux travaux de grande envergure initiés par les mandats précédents : construction du nouveau groupe scolaire, aménagement du bourg, création du local multiservices.

Le directeur des Finances Publiques a expliqué que les services se basent sur 4 critères :

- La capacité d'autofinancement de la commune
- La rigidité des charges

- L'endettement
- La capacité à mobiliser les ressources fiscales

Madame le Maire a pu indiquer que la nouvelle équipe municipale avait pleinement conscience de la situation de la commune. Elle a rappelé le défaut de DETR pour la construction du nouveau groupe scolaire. Monsieur le Sous-Préfet a reconnu que l'Etat, à l'époque, a failli. La construction d'une école doit être une priorité pour l'Etat.

Enfin, Madame le Maire a informé Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le directeur départemental des Finances Publiques des objectifs fixés pour ce nouveau mandat : réflexion sur le devenir des bâtiments communaux. Elle a par ailleurs indiqué que dans un souci de rationalisation des dépenses d'entretien et de réhabilitation de son patrimoine bâti visant, à terme, des économies, le Conseil Municipal a vendu l'immeuble situé Rue de la Côte Roannaise, autrefois ancienne Mairie, puis salle des jeunes.

- *SIEL, le 15 septembre 2020*

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait le compte-rendu de la visite du SIEL en Mairie. Il s'agissait principalement de la signature du procès-verbal de maintenance préventive des installations d'éclairage public, pour l'année 2020. La commune compte 117 points lumineux.

La commune adhère à la compétence optionnelle « Maintenance simplifiée de l'éclairage public » ; Ainsi, le SIEL paye les factures de consommation d'électricité pour les installations d'éclairage public de la commune. Les dépenses d'électricité sont intégrées forfaitairement dans la contribution de maintenance (régulée annuellement). Celle-ci comprend :

- Un montant par foyer lumineux. Les foyers LED nécessitant une maintenance préventive moins importante que les sources classiques, une diminution est appliquée sur le montant de ces points lumineux.
- Une part « Energie » avec : un montant suivant la puissance souscrite des points de livraison ; et un montant selon l'électricité consommée.

Pour information, la commune de CHANGY est redevable de la somme de 9.182,75 €, correspondant à l'acompte de contribution 2020.

Commune de CHANGY		
Détail contribution de la compétence optionnelle "Maintenance de l'éclairage public" :		
-1- Contribution 2020 sur foyers en fonctionnement : 66 x 17.74 €	=	1 170.84 €
Contribution 2020 sur foyers en investissement : 66 x 3.45 €	=	227.70 €
Contribution 2020 sur LED : 51 x 14.39 €	=	733.89 €
-2- Contribution Pose/dépose Illuminations : 0 heures x 117.40 €	=	0.00 €
-3- Contribution électricité :		
Consommation (année 2019) : 48 332 kWh x 0.0972 €	=	4 697.87 €
Puissance (année 2020) : 15.2 kVA x 154.73 €	=	2 351.90 €
Ajustement Puissance (année 2019) : 0.0037 kVA x 150.80 €	=	0.55 €
<b>Montant total</b>	<b>=</b>	<b>9 182.75 €</b>

Monsieur CHENEVARD, technicien SIEL a également présenté une proposition de coupure de nuit. Si l'éclairage public, dans son ensemble, est coupé, de 23h00 à 5h00, le montant à la charge de la commune s'élève à 2.810,00 €. L'économie est estimée à environ 2.000,00 € par an. Les techniciens SIEL restent à disposition des élus pour étudier une coupure sectorisée.

Pour l'instant, le Conseil Municipal ne souhaite pas s'engager dans les coupures de nuit.

## **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **\* Commission Voirie**

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE informe les membres du Conseil Municipal que les travaux sur le Chemin de la Margot ont été réalisés du 18 au 21 septembre. Les employés communaux sont chargés de combler les bas-côtés. Un fossé va également être comblé.

La Commission Voirie a prévu la signalisation : 2 panneaux de limitation de tonnage à 3,5 t + Sauf engins agricoles, 2 panneaux pour la zone de croisement. Ils seront installés par les agents communaux.

La peinture au sol (« STOP » côté Route de Lespinasse et « Cédez le passage » côté ronds-points) est commandée.

Enfin, la Commission propose l'achat d'un range-vélo, à installer à proximité du commerce multiservices. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **• Commission Bâtiments communaux**

#### **\* École**

Madame Catherine BIGAY informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise GLASTINT devrait intervenir mercredi 30 septembre pour la pose des films protecteurs.

#### **\* Ancienne Mairie**

Afin de procéder à la vente du bâtiment, il est nécessaire de procéder aux diagnostics immobiliers (énergie, plomb, amiante...). Monsieur Jean-Noël DE STEFANI a démarché 3 agences :

- AC Environnement : 310,00 €
- Diag Tech : 325,00 €
- Active Expertise : 390,00 €

Le Conseil Municipal décide de confier à l'entreprise AC Environnement la réalisation des diagnostics immobiliers, pour un montant de 310,00 € TTC.

#### **\* Mairie**

Les demandes de devis sont en cours.

#### **\* Ancien groupe scolaire**

La Commission Bâtiment propose de faire réaliser une estimation des deux bâtiments de l'ancienne école par l'Immobilière du Sornin. Le coût de l'estimation est de 200,00 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **\* Foyer rural**

L'entreprise DESSERTINE interviendra le mardi 29 septembre sur le toit du foyer rural.

#### **\* Salle d'animation**

Une infiltration d'eau a lieu à chaque pluie, dans la salle d'animation, au niveau du vasistas de secours. Le problème est récurrent. Un plombier est intervenu en 2016 pour refaire toute la

zinguerie, sans succès. Messieurs Guillaume LEFEVBRE, Jean-Noël DE STEFANI et Cédric POYET propose d'installer un échafaudage dans la salle pour faire un état des lieux. Rendez-vous est pris le vendredi 2 octobre.

#### **\* Commission Information-Communication**

Madame Evelyne RICARD informe les membres du Conseil Municipal que le deuxième flash est en cours de réalisation. Il sera à distribuer en fin de semaine.

Par ailleurs, la Commission continue à travailler sur le calendrier 2021.

#### **\* École**

Madame Perrine MOUILLERE indique qu'une maîtresse serait intéressée pour assurer une heure d'étude surveillée par semaine, à mettre en place après les vacances de la Toussaint.

L'équipe éducative se trouve confrontée à des problèmes de comportements avec les élèves de CM1-CM2. Il est proposé de faire un courrier à toutes les familles pour les alerter sur le comportement de leurs enfants pendant les temps de cantine et de garderie.

La Commission a également travaillé avec les enseignantes sur la mise en place du Conseil Municipal d'Enfants. L'objectif est de laisser aux enfants le loisir de s'exprimer. Une charte d'engagement sera instaurée.

Les élections auront lieu le vendredi 6 novembre. Le Conseil Municipal sera composé de 8 élus (4 CE et 4 CM).

Un courrier d'information sera distribué aux familles. La Commission ira présenter le projet aux enfants, dans leurs classes, le mardi 13 octobre.

La Commission souhaite remettre une écharpe à chaque enfant élu, ainsi qu'un stylo au nom de la commune. L'installation officielle aura lieu en présence des parents et de la presse.

#### **FORÊT DE RÉBRUNS**

Madame Perrine MOUILLERE rappelle qu'une visite de la forêt de Fréchis était proposée aux habitants de Rébruns ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal. 10 personnes ont suivi avec attention les explications données par Monsieur Frédéric CORDIER, agent ONF.

#### **ROANNAIS AGGLOMÉRATION**

##### **\* Commission Intercommunale pour l'accessibilité**

Le Conseil communautaire a institué la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, par une délibération en date du 17 juillet 2020. Chaque commune membre de Roannais Agglomération est représentée par un commissaire qui siège dans cette commission.

Il convient de désigner le représentant pour la commune de CHANGY. Monsieur Guillaume LEFEVBRE est désigné commissaire.

##### **\* Service ADS**

Afin d'obtenir les modalités d'adhésion et de fonctionnement du service ADS, une réunion est organisée le lundi 5 octobre à 15h00, à Roannais Agglomération. Monsieur Pierre MOUTET, en charge de l'urbanisme, se rendra à cette réunion, accompagné par la secrétaire de Mairie.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

\* Pour information, le Comité Technique du Centre de gestion de la Loire a émit un avis favorable pour l'aménagement du temps de travail du service voirie. Il a également émis un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 19/10/2020.

\* Une commande de 2000 masques chirurgicaux a été passée auprès de l'AMF42.

\* Monsieur Jean-Paul BOURLIERE donne lecture du courrier de Monsieur Cédric ROUX, Principal du collège Jean Papon. Il s'agit d'une demande d'aide financière pour le projet « Collège Pacau production ». L'objectif est la création par des collégiens et la mise en ligne sur YouTube de 5 vidéos (3 à 5 min) sur des thématiques en lien avec la citoyenneté numérique, qui seront présentées aux autres collégiens, aux écoliers, aux parents d'élèves et éventuellement à certains concours sur la citoyenneté (cyberharcèlement, temps face aux écrans, utilisation des réseaux sociaux, éducation à l'image, orientation). Le projet a été retenu et financé à 80% par le Département de la Loire (3.060,00 €). Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas participer financièrement à ce projet.

\* Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait part de l'appel de cotisation du Groupement départemental de lutte contre les rats musqués. Jusqu'à présent, la commune n'a jamais cotisé à ce groupement départemental. La lutte contre les rats musqués et les ragondins, afin de limiter leur prolifération et donc les dégâts qu'ils provoquent, est assurée par la chasse communale, la chasse de Rébruns, et différents piégeurs indépendants. Le Conseil Municipal décide de continuer sur le principe de régulation et de ne pas cotiser au groupement départemental.

\* Avenant MNT : Monsieur Jean-Paul BOURLIERE informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 24 octobre 2011, la commune avait décidé de participer au contrat collectif « maintien de salaire ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune participe à hauteur de 7,00 € par agent (équivalent temps plein) et par mois;

La Mutuelle Nationale Territoriale a fait parvenir en Mairie un avenant au contrat. La cotisation mensuelle pour une collectivité de moins de 10 agents passe de 1,30 % du traitement brut pour chacun d'eux (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020), à 1,40 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve l'avenant de la Mutuelle Nationale Territoriale, pour son contrat collectif « Maintien de Salaire » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- 2) Dit que la commune participe à hauteur de 7,00 € par agent (équivalent temps plein) et par mois;
- 3) Charge Madame le Maire de signer l'avenant au contrat collectif et d'effectuer toutes démarches rendues nécessaires par la présente délibération.

\* Madame Evelyne RICARD dit que la journée brocante s'est bien déroulée, malgré un temps froid et pluvieux. Beaucoup de personnes sont venues chiner les objets mis en vente. Un catalogue numérique sera créé afin de mettre en ligne les meubles, livres et objets restants.

\* Plusieurs réunions auront lieu prochainement.

- AG du Sou des écoles, 1<sup>er</sup> octobre à 18h30 au foyer rural : Corinne THIVANT
- Roannaise de l'Eau, Comité de rivières, 15 octobre à 10h00 : Jean-Paul BOURLIERE
- DEGEL, 8 octobre à 18h30 : Catherine BIGAY
- ADMR, 5 octobre à 19h00 : CCAS
- AJS, rendez-vous à fixer : Corinne THIVANT et Patricia GOUTORBE

\* Monsieur Jean-Paul BOURLIERE présente le faire-part de naissance de Malo COMTOIS, petit-fils de Martine BESSON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu  
**Le LUNDI 26 OCTOBRE 2020 à 20H00**